

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00

Union Postale

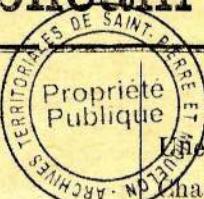
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre &amp; Miquelon

Propriété  
Publique

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

## ET L'ÉGLISE?

Voilà le Saint-Pierre et Miquelon et le Gallia arrivés, et l'on n'entend pas plus parler de M. Penaud et de ses contremaîtres cimetières que s'ils ne devaient pas revenir.

Les saintes femmes sont dans la désolation, c'est une épreuve de plus à ajouter à bien d'autres, cela fera la balance avec les jouissances célestes que le père Fœtus a pu leur procurer dans ses prédications pour les femmes seules.

On attend ! la déception est partout et les plus mauvais bruits circulent : on dit entre autres, qu'il n'y a plus d'argent. Ce serait donc une mauvaise opération contrairement à ce que l'on prétendait entreprendre avec autant de sûreté que de sécurité.

Il est certain, si les fonds des quêtes pour la reconstruction de l'église ont été placés chez M. Biraben qu'ils sont plus qu'aventurés.

Mais cette hypothèse n'est pas admissible, il n'est pas possible qu'au moment où MM. Légasse retiraient leurs fonds de l'opération chancelante que l'on appelait Biraben et Cie, qu'ils y aient placé notre argent, celui qui avait été donné à notre mandataire, M. le curé Légasse, pour la reconstruction de l'église.

Si nous avions le bonheur de faire partie du conseil de fabrique, il y a longtemps que nous en aurions le cœur net, car nous aurions voulu savoir où était placé cet argent et à quel taux d'intérêt le placement avait été consenti.

De tout cela on dira peut-être que ce ne sont que des petits riens, qui n'ont pas de conséquences. Bien au contraire, par les temps qui courrent, c'est presque un ennui d'avoir de l'argent à placer, car on ne sait où le mettre à l'abri de ces tracas qui empêchaient le savetier de dormir depuis qu'il était devenu possesseur d'un trésor.

Certes, si MM. Légasse avaient placé notre argent d'église chez MM. Biraben et Cie, ce ne serait pas un placement de tout repos et ce serait bien malheureux de penser que cet argent, bénit en quelque sorte, aurait servi à désintéresser

les plus pressés et les impatients vulgaires profanes.

Avec des idées semblables en tête, nous comprenons que nos saintes femmes malgré leur confiance en Dieu et en monsignore, soient sur les épines même à la veille de Pâques.

Un petit télégramme de M. Penaud, mais un vrai, lu à la grand'messe de dimanche en tirerait beaucoup de l'inquiétude angoissante où elles se trouvent, surtout si, à un signe révélateur quelconque, elles pouvaient reconnaître l'écriture du bienheureux expéditeur.

Enfin, qui vivra verra, il y en a déjà pas mal de partis qui ont vu l'incendie de l'église et qui n'ont pas vu la révélation de la Basilique.

## LE SERVICE POSTAL

Comme nous l'avions prévu dans notre dernier numéro, le Saint-Pierre et Miquelon commence son service par une infraction au contrat : c'est la première, mais ce n'est pas la dernière.

Il n'en pouvait être autrement, car il y a des gens (et M. Légasse est du nombre) qui ne peuvent s'empêcher de flanquer des entorses à la loi, c'est plus fort qu'eux, c'est dans leurs habitudes de tout fausser pour l'accommorder à leur façon de faire.

Par toutes sortes de moyens, il faut qu'ils arrivent à leurs fins ; on l'a vu dans l'entassement des passagers embarqués sur le vapeur postal : au lieu de se faire autoriser à Saint-Malo où il prenait fret, M. Légasse s'est empressé de réclamer son autorisation d'embarquement de passagers au Havre, où l'administration de la marine, pas au courant de ces genres d'opérations, devait se montrer plus tolérante et plus large dans le nombre de passagers à accorder.

Grâce à toutes ces ficelles auxquelles se laissent prendre certains administrateurs, le Saint-Pierre et Miquelon vient de faire un fret magnifique : 500 passagers à 90 francs donnent 45,000 francs.

Il paraît que ce n'est pas encore suffisant, il faut encore que le contrat postal se prête aux exigences spéculatives de M. Légasse.

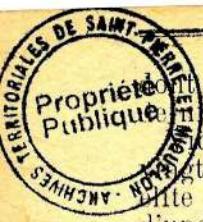
Naturellement par ce long voyage et par suite de son avarie d'hélice, le vapeur postal s'est trouvé être en retard pour effectuer son voyage régulier à Halifax ; c'était donc la retenue d'une amende de retard qui l'attendait : qu'est-ce que cela quand on vient de faire un fret de 45,000 francs ? Pour y échapper, on impose à l'administration, qui est bonne fille pour M. Légasse, de ne se rendre qu'à Sydney au risque certain et annoncé de se faire bloquer dans les glaces et de laisser à Halifax les marchandises qui y attendent.

De la sorte, à moins de guignon on est presque certain d'échapper à la retenue ; mais en plus, on guigne une autre spéculation bien tentatrice, celle de prendre un chargement de charbon qui, par ces temps d'épuisement des provisions d'hiver, se vendrait comme des petits oignons.

Tout cela est accordé le sourire aux lèvres et d'un air protecteur ; et ce sont les bons contribuables qui paient à raison de 100,000 francs par an, toutes ces fantaisies de spéculation, dont M. Légasse se montre de plus en plus exigeant grâce à la complaisance de l'administration de M. Angoulvant, qui n'ose rien refuser au maître de nos destinées. Le contrat postal est lettre morte, puisque l'on trouve le moyen de lui faire dire le contraire de ce qu'il exprime. A ce point de vue nous nous en rapportons à la tettre ouverte du président du syndicat des armateurs adressée à M. le gouverneur.

## « LE ROMAN DE SAINTE-BEUVE »

M. Gustave Simon, fils de l'illustre homme d'Etat Jules Simon, vient de publier une étude fort attrayante qu'il a intitulée « le roman de Sainte-Beuve ». Dans ce livre très documenté, il s'agit des amours de Sainte-Beuve et de Mme Victor Hugo. Et c'est bien en vérité un roman que le récit de pareilles amours



l'on ne saura peut-être jamais le premier mot.

Victor Hugo n'avait guère plus de vingt ans et était à peine connu d'une petite lorsqu'il épousa une jeune fille d'une grande beauté, qu'il aimait depuis longtemps et à qui, en attendant l'heure du mariage, il avait adressé ces superbes «lettres à la fiancée» dont la publication récente a fait sensation. Le ménage était pauvre; au début, on y vécut surtout d'amour et de bonne humeur. On s'y aimait tendrement. Victor Hugo travaillait beaucoup, et sa femme aussi, car en peu d'années quatre enfants étaient nés de leur union. Mais on était heureux, et le bonheur tient lieu de tout. Il fallut qu'un peu de gloire vint autour du nom du poète, pour qu'avec elle l'infortune entrât dans la maison.

Au nombre des intimes qui fréquentaient chez Hugo figurait Sainte-Beuve, le laid et antipathique Sainte-Beuve, qui n'était pas encore devenu le grand critique dont l'œuvre a projeté sur le XIX<sup>e</sup> siècle un si vif éclat. Sainte-Beuve cherchait alors sa voie: il faisait des vers, comme tout le monde à vingt ans, et ses vers n'étaient pas plus mauvais que ceux de ses pareils à cet âge. Il contracta une très vive admiration pour Victor Hugo, et, après avoir publié un article sur les *Odes et Ballades*, fut admis chez le poète. Il devint bientôt l'un des hôtes les plus assidus du logis. Il ne ménageait pas ses éloges à celui qu'il appelait son *maitre* et qu'il ne tarla pas à nommer son *frère*. Rarement amitié fut aussi rapidement nouée que la leur. Ils semblaient s'être compris à demi mot. Pourtant, quel abîme les séparait!

Il n'est pas douteux qu'au commencement de cette amitié, qui devait se convertir un jour en une sorte de haine, Sainte-Beuve ne soit venu chez le poète que pour goûter le charme de ses relations et vivre en étroite communauté intellectuelle avec lui. Seulement, et sans que Victor Hugo s'en aperçut, les attentions et les intentions du critique changèrent vite d'objet. Mme Victor Hugo était la beauté même; mais elle était aussi la bonté en personne. Or, Sainte-Beuve souffrait alors de vagues maladies morales qu'il confia à cette âme compatissante et généreuse; de plus, il n'avait pas été gâté physiquement par la nature et il sut se plaindre de ses disgrâces de manière à y intéresser la femme du poète. Cependant, Victor Hugo, absorbé par son incessant labeur et plein de confiance dans l'amour autant que dans la loyauté de son épouse, ne soupçonnait rien de ce qui allait devenir une implacable réalité et la cause de dissensments profonds. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'il ne fut pas, ainsi qu'on pourrait le croire, frappé comme d'un coup de foudre, lorsque soudain Sainte-Beuve lui révéla l'amour qu'il avait conçu pour sa femme. Il plaisanta même son ami sur les illusions qu'il se faisait et lui dit que ce qu'il prenait pour de l'amour était tout simplement une affection très tendre.

Mais Sainte-Beuve, avec un geste très noble qui étonne presque de sa part, surtout si l'on considère sa conduite ultérieure, ne dissimula pas alors à Hugo le caractère véritable de ses sentiments qui étaient bel et bien de l'amour.

Les choses en restèrent là pour l'instant, et l'on est fondé à croire que si la révélation de cet amour fut un coup de foudre pour quelqu'un, ce fut pour Mme Victor Hugo. Cette excellente personne était loin de se douter de la nature des pensées et des désirs qu'elle avait fait naître fort involontairement dans l'âme de Sainte-Beuve. Elle fut littéralement accablée par l'évidence d'une situation dont elle n'était certes pas responsable. Mais peut-être songea-t-elle trop alors aux souffrances que devait endurer Sainte-Beuve; peut-être fut-elle imprudente par excès de pitié.

Quoiqu'il en soit, Sainte-Beuve, après avoir moins fréquenté pendant quelque temps la maison du poète, crut pouvoir y revenir, de l'avis même de son ami, comme autrefois. Il y revint en effet, mais il ne semble pas qu'il y ait rapporté cette délicatesse dont, jusqu'à ce moment, il ne s'était jamais départi vis-à-vis de ses hôtes. En tout cas, Victor Hugo avait changé d'humeur; après avoir ri du sot-disant amour de Sainte-Beuve, il le prit au sérieux, ou pour mieux dire au tragique. Hugo était devenu jaloux: il l'était atrocement, il en souffrit et en fit souffrir son entourage. Sainte-Beuve fut exilé de la maison du poète, et toutes les tentatives qu'il fit pour y avoir accès de nouveau demeurèrent vaines. Une fois qu'il eut perdu tout espoir de rentrer en grâce, il ne pensa plus qu'à se venger: il y mit un raffinement digne d'une meilleure cause et y employa ses plus constants efforts.

Il faut lire, dans le livre de M. Gustave Simon, la série des lettres échangées entre Victor Hugo et Sainte-Beuve avant cette brouille qui devait les séparer à jamais. Si l'on sourit parfois de cette sorte d'*amour romantique* où se complurent les deux amis avant d'en venir à l'irréparable éloignement, on est touché de la manière vraiment fraternelle et tendre dont Hugo traitait Sainte-Beuve et on s'indigne justement des perfidies par lesquelles le critique répondit aux bontés du poète. Quant à Mme Victor Hugo, M. Gustave Simon estime qu'elle n'a pas dépassé avec Sainte-Beuve les limites d'une amitié profonde ou d'un sentiment qui, s'il fut de l'amour, resta idéal, pur et honnête. En fermant ce «roman de Sainte-Beuve», j'incline à partager l'opinion de l'auteur. Et ce ne sera pas l'un des moindres mérites de son livre que d'avoir jeté la sonde dans l'infini de ces coeurs où battirent des passions diverses et d'en avoir rapporté, au milieu de tant d'agitations tumultueuses, une lumineuse impression finale de grandeur, de noblesse et de beauté.

EUGÈNE GRÈLÉ

## LETTRE OUVERTE

Saint-Pierre, le 14 avril 1906.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 10 avril N° 78 en réponse à la mienne du même jour protestant, au nom du comité du syndicat des armateurs, contre le changement d'itinéraire du vapeur postal.

Quoique vous l'écriviez, le comité n'a fait point qualité de formuler d'autre demande que l'application stricte du contrat passé par l'administration au nom de la colonie: voilà notre demande formelle.

Par ailleurs, vous semblez vouloir régulariser ce changement d'itinéraire en invoquant à votre secours le § 2 de l'art. 6 du contrat postal, dont vous revendiquez l'application dans le cas actuel.

Cet article 6 est ainsi conçu: le service se fera tous les quatorze jours pour Halifax, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril, et pour Sydney, du 1<sup>er</sup> mai au 31 décembre, et aux dates fixées par l'administration pour assurer la correspondance avec les courriers d'Europe.

Ces dates ne sont pas immuables et si la saison le permettait, le navire pourrait continuer plus longtemps ses voyages à Sydney, à la condition de prévenir l'administration un mois à l'avance.

Telle est la loi entre les parties, et l'esprit et la lettre du contrat du 4 Juillet 1902 interdisent formellement le changement d'itinéraire à toute époque de l'année, mais surtout lors de la transition de la période d'hiver à la période d'été.

Actuellement, nous sommes encore dans la période hivernale du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> mai et la plus dangereuse par le déplacement des glaces venant du golfe Saint-Laurent et de la côte de Terre-Neuve. D'après le contrat, texte en main, le service postal normal doit donc se faire entre Halifax et Saint-Pierre; même en vous servant des termes propres du contrat, à expiration de période hivernale, vous ne pourriez pas continuer sur Halifax sans y déroger, parceque cette faculté de continuer ne vous est permise que pour Sydney lors de la continuité du service d'été; mais en revanche vous n'avez pas le droit d'*interrompre* ce service normal d'hiver par crainte d'une prolongation de la mauvaise saison.

Or le changement d'itinéraire que vous avez accordé à l'entrepreneur et qui le favorise, est une interruption au service normal d'hiver.

Il n'y a pas de discussion possible sur cette interprétation, le texte est aussi, formel, qu'impératif: le contrat ne vous réserve qu'une faculté, dans la période d'été et d'automne, de continuer plus longtemps si le temps le permettait, les voyages à Sydney.



Je n'ai pas besoin de vous faire remarquer, M. le gouverneur, que continuer et interrompre sont les deux antithèses, et que de là vient que vous avez accentué d'autant plus la violation du contrat postal en vous arrogeant le droit d'interrompre la régularité du service d'hiver par Halifax, droit que le texte ne permet pas, parceque ce serait intervertir l'ordre des saisons avec les phénomènes qui en sont les conséquences. Et cette faculté n'a pas été rendue possible pour ne pas s'exposer témidrairement lors de la débâcle des glaces qui empêchent que la mer soit libre, et où malheureusement la navigation est aussi incertaine que la sécurité des navigateurs.

Qu'il me soit donc permis de vous dire, M. le gouverneur, que seul l'entrepreneur aurait pu trouver l'interprétation que vous donnez à l'article 6 du contrat, parceque son intérêt lui commande de faire s'accommoder le texte avec les combinaisons de sa spéculation. Et il en sera toujours aussi tant qu'une main ferme ne se chargera pas de l'application de la loi, non dans l'intérêt du contractant, mais dans celui des contribuables dont nous nous prévalons d'être la principale représentation avec la chambre de commerce, puisque c'est l'armement et le commerce qui alimentent la caisse coloniale à quelque titre que ce soit.

Veuillez . . . . .

Le Président du Syndicat,  
PAUL MAZIER

## LE RAPPORT SUR LA BALEINE

On se rappelle le fameux rapport que M. le gouverneur Angoulvant avait fait élaborer en faveur de la création d'une usine de baleine.

Ce rapport comportait 250 pages de texte, un véritable monument élevé à la mémoire de Dame baleine.

Mais ce que l'on ne sait pas, c'est que ce monument de réfutation de tous les arguments contraires à la baleine a été édifié par le secrétaire de M. le gouverneur en collaboration avec M. Auguste Salomon le demandeur prête-nom de Rismuller. Et c'est aux frais de M. Salomon que des gratifications ont été accordées aux écrivains qui ont passé des soirées et des nuits à copier ce document baleinard, dont M. le gouverneur Angoulvant était si fier.

Et ce que l'on ne sait pas encore, c'est que le jour même où le gouverneur faisait demander le président du syndicat des armateurs pour lui lire les passages saillants de son rapport et recevoir ses objections, à ce moment même et à la même heure, M. Auguste Salomon assistait dans le secrétariat à la conversation qui avait lieu entre M. Mazier et M. le gouverneur.

Au moment de prendre congé, M. Aroul s'introduisait chez le chef de la colonie et lui disait: Eh bien M. le gouverneur avez vous réussi à convertir M. Mazier. L'alibi était assez bien imaginé, mais il y a des précautions que l'on néglige toujours de prendre et ce sont celles là qui vendent la mèche au moment où on s'y attend pas. Ces procédés, que nous ne qualifions pas indiquent avec quelle ténacité on voulait enlever le morceau par tous les moyens.

## AIGUADE MUNICIPALE

Tous les ans, au printemps, le quai est inondé par les manches que l'on met à courir pour approvisionner les marchands d'eau.

Après avoir pataugé dans la neige, on serait heureux de ne pas en faire autant dans la boue.

L'aiguade que l'on s'entête à réparer depuis cinq ou six ans est constamment gelée chaque hiver. Ceux qui s'entêtent à faire fonctionner cette prise d'eau, ne se sont pas rendu compte que cette petite conduite gèle parce qu'elle est à fleur de terre pour que l'aiguade ne soit pas immergée à mer haute.

De plus, son raccord avec la conduite de 10 de la rue Bisson se fait à l'aide d'un coude qui a plus de 4 mètres 50 d'élévation. C'est dans cette élévation, forcée à cause du niveau de la haute mer, que commence la congélation quand la pression vient à manquer lors de l'ouverture en hiver des bornes-fontaines et des prises d'eau de la rue Bisson.

Au lieu de deux aiguades en somme rapprochées, il serait beaucoup plus pratique de compléter celle existante au quai central et de la prolonger jusqu'à l'extrémité-est du dit quai.

Ce serait peu dispendieux et de là elle pourrait servir à tous les remorqueurs et marchands d'eau.

## ENCORE LA BALEINE

Nous apprenons de source certaine que deux patrons de pêche de M. Légasse avaient fourni à leur Seigneur et Maitre une attestation légalisée en bonne et due forme qu'en juin 1905,

ils fréquentaient les parages de la côte de Terre-Neuve où se trouve installée une usine de baleine; et que là ils n'ont pas péché du capelan mais du hareng en quantité.

A en croire ces deux attestations, le hareng aurait pris lieu et place du capelan attiré par les suaves émanations de l'usine. Il est vrai que les patrons de M. Légasse ne disent pas si l'usine était en plein fonctionnement, ou si elle était ouverte de la veille.

Espérons que le ministre des colonies ne laissera pas surprendre sa bonne foi par des procédés aussi grossiers et aussi dépourvus d'actualité. Autrement, M. Légasse, qui a trouvé le moyen de monter un gros trust sous le nom de **Morue française**, finirait par imposer par son personnel morutier qu'il n'y a de salut que dans la baleine. Il y a déjà assez de gens à vivre sous la domination légassière sans en augmenter le nombre.

Le tout Terre-Neuve qui s'adonne à la pêche de la morue est d'accord pour reconnaître que la chasse de la baleine est nuisible à l'industrie morutière.

Que veut-on de plus que l'expérience concluante et négative de nos voisins et des Norvégiens. Négative, parceque toutes ces factoreries d'huile de baleine périclitent et que, mon Dieu, il faut bien le dire, c'est un moyen d'introduire les Allemands chez nous pour y faire la loi. Ils la font bien assez ailleurs, sans leur fournir l'occasion d'établir leur autorité et leur souveraineté à Miquelon, dont le résultat final serait la perte de l'industrie de la pêche.

## LE VAPEUR GALLIA

Le vapeur «Gallia» est arrivé samedi l'après-midi, 7 avril, malgré un retard de 36 heures, dont 24 dans la brume à son arrivée à Saint-Pierre.

Le commandant Buhé est trop prudent et trop expérimenté pour forcer l'entrée de notre port avec le souci et la responsabilité de 1400 hommes, quand la brume est là qui s'élève comme barrière.

Par suite de 200 manquants, son départ de Saint-Malo qui avait été effectué le matin des bassins, n'a eu lieu que dans la soirée de la rade. Ces manquements ont été

surtout causés par le retard que l'on a mis à laisser monter les marins, sans se rendre compte du temps qu'il faut pour embarquer 1400 hommes qui ne sont pas des militaires et qui de plus avaient à faire des adieux à femmes et enfants.

La traversée a été très heureuse, et comme toujours les passagers de 1<sup>re</sup> classe comme les marins n'ont eu qu'à se louer de la bienveillance et de la vigilance du commandant Buhé.

## Service de l'Instruction publique

Nous venons d'apprendre deux faits nouveaux: M. Comier, l'agréable instituteur que tout le monde a su apprécier, vient de donner sa démission. On nous assure même qu'il va partir pour le Canada en compagnie de M. Mayeras. Une preuve de plus que les instituteurs ne peuvent s'entendre avec un directeur comme M. Picandet. Et il en sera de même tant que l'on laissera ce monsieur à la tête de la direction.

L'autre fait nouveau, si nouveau il y a, est que M. Picandet vient de faire une chute et qu'il s'est donné une entorse; cette fois on ne saurait l'attribuer à la glace puis qu'il n'y en a plus que chez ceux qui en vendent pour les frigorifiques de nos goëlettes.

Décidément, ceux qui fréquentent la taverne Picandet n'ont pas de chance: deux entorses en moins de six mois et le patron pour une.

## NÉCROLOGIES

Par le dernier courrier, nous apprenons la mort à Rennes de M. Théophile Bergès, ancien directeur de l'intérieur et gouverneur intérimaire de cette colonie. Un administrateur fort intelligent, mais malheureusement trop cassant et trop autoritaire.

Avant hier est également mort à Dinard, M. René Collet ex-commissaire de police de Saint-Pierre. M. Collet venait de prendre sa retraite par suite de suppression de son emploi. Cet ex-fonctionnaire n'a pas joui longtemps des douceurs de la pension et le climat de la France ne lui a pas été plus clément

que celui de Saint-Pierre. MM. Bergès et Collet étaient respectivement âgés de 54 et de 53 ans.

Une autre figure de Saint-Pierre vient de mourir en Angleterre le R<sup>nd</sup> M. Temple, ministre anglican à St-Pierre pendant près de trente ans. C'était une physionomie sympathique à tout le monde, surtout à la colonie anglaise dont il était le clergyman.

Au Canada, terre d'exil des Saint-Pierrais, vient de s'éteindre Isidore Tullet qui y était parti avec toute sa famille. Pourvu d'un fort emboupoint, Tullet y était devenu aussi maigre qu'il était gros. Cette transformation dans son état de santé était un mauvais préjugé de son état général.

A Saint-Pierre vient de mourir presque subitement, Henri Gravé, agent-voyer municipal. Ce Saint-Pierrais de naissance était encore jeune et rien ne faisait présumer une fin si proche. Ses obsèques auront lieu samedi l'après-midi, à trois heures.

Il laisse une veuve et deux jeunes enfants auxquels nous adressons l'expression de notre condoléance.

M. Sellier, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de l'île aux Chiens, est mort hier. Malgré un séjour en France l'an dernier, son état de santé était depuis longtemps fort alarmant pour ses amis.

## ANNONCES & AVIS

### Liquidation judiciaire A. Lemoine

Par jugement en date du 11 avril 1906, M. Pannier a été nommé liquidateur définitif.

1<sup>re</sup> assemblée de vérification des créances, le 19 avril 1906, à 10 heures du matin, au Palais de justice.

Le greffier p. i.

E. SASCO

### Liquidation judiciaire Frechon Ernest

Par jugement en date du 11 avril 1906, M. Goutière a été nommé liquidateur définitif.

1<sup>re</sup> assemblée de vérification des créances le 19 avril 1906, à 10 heures du matin, au Palais de justice.

Le greffier p. i.

E. SASCO

## A VENDRE ou A LOUER

présentement

Tout ou partie  
DE L'HABITATION DE M. LE BUF  
avec toutes ses dépendances,  
cales et quais, chalands, ca-  
nots, etc.

## FERME ET VILLA

Situées Route de l'Anse à Ravenel  
Plusieurs propriétés situées en  
ville, au Cap à l'Aigle etc.

Pour renseignements et pour tra-  
iter, s'adresser à la maison Le Buf à  
Saint-Pierre ou à M<sup>me</sup> Le Buf à Vi-  
neuil, près Blois.

## A VIENDRE

### Une maison à étage

Sise sur la place de l'Église

S'adresser à M. J. H. COLOMBEL

RUE DE SÈZE .

## AVIS

Le soussigné informe le public  
qu'il a à vendre :

Vins fins d'Espagne en gros:  
Madère, Malaga, Sherry, Porto,  
Moscotel, Mauzanilla. En caisses  
de 12 bouteilles et en barils de  
16 à 164 litres.

Champagne Benoit fils.

E. BENATRE

## A VENDRE

Un mobilier de chambre à cou-  
cher et de salle à manger, le tout  
en chêne et presque neuf.

S'adresser au bureau du Réveil.

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.

